

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

### Séance du mercredi 05 septembre 2018

Membres en exercice : 13  
 Membres présents : 9  
 Membres votants : 10

Date de convocation : 31/08/2018

**Présents :** Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

**Absents/excusés :** Antoine d'INGUIMBERT, Mathieu ADAMISTE, Christian GIRAUD, Christophe VALETTE (pouvoir à Serge BALDECCHI),

**Secrétaire :** Marie-José RUBY

#### EXTRAITS DES DELIBERATIONS

##### N° 2018-40 : Reprise de résultat suite à la dissolution de la Caisse des écoles

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°2013-26 du 30 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre la Caisse des écoles dont le budget était inactif depuis plus de 3 années consécutives.

[...]

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de reporter 371,45 € supplémentaires à l'article 002 des recettes de Fonctionnement du budget général de la Commune 2018.

**DIT** que cette reprise de résultat fera l'objet d'une inscription lors de la prochaine décision modificative au budget général de la Commune.

##### N° 2018-41 : Décision modificative n°2 au budget Commune 2018

[...]

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
60612	Achat d'électricité	+ 3.000,00	002	Résultat reporté 2017	+ 371,45
60632	Petit équipement	+ 2.100,00	73223	FPIC	+ 12.600,00
6257	Réceptions	+ 8.071,45	7788	Produits divers	+ 200,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>+ 13.171,45</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>+ 13.171,45</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art.-Op °	Objet	Montant	Art.-Op°	Objet	Montant
21534-66	Réseau électrique	- 1.300,00			
21534-66	Réseau électrique	+ 28.000,00			
2152-85	Platef. multiservices	- 5.000,00			
21538-91	Vidéoprotection	- 45.240,00	1323-91	Subvention CD83	- 11.310,00
2135-95	APC et bureau PM	+ 900,00			
203-102	Lou Cigaloun	+ 5.100,00			
2188-10005	Matériel, mobilier ...	+ 6.230,00			
<b>Total Dépenses</b>		<b>- 11.310,00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>- 11.310,00</b>

Le Maire précise que toute décision modificative doit nécessairement être équilibrée à l'intérieur de chacune des deux sections « Fonctionnement » et « Investissement », ce qui est précisément le cas pour la présente proposition.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré, ACCEPTE** les mouvements de crédits présentés supra.

<b>N° 2018-42 : Mise à disposition de biens au SymiélecVar dans le cadre du transfert par la Commune de la Compétence « Eclairage Public »</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

[...]

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**1 – Mise à disposition des équipements existants – descriptif des biens :**

La Commune met à la disposition du SYMIELECVAR les équipements relatifs aux réseaux d'éclairage public précisés dans le procès-verbal de mise à disposition des biens joint à la présente délibération. Ces valeurs sont issues de l'inventaire de la Commune à la date de son adhésion au SYMIELECVAR, pour la compétence « maintenance éclairage public » soit le 27 juin 2018.

**2 – Constat de transfert des biens à établir contradictoirement entre les deux parties :**

Les équipements sont mis à disposition en l'état où ils se trouvaient à la date d'adhésion au Syndicat.

**3 – Dispositions comptables**

Cette mise à disposition du patrimoine est constatée sur le plan comptable une seule fois, conformément à la réglementation en vigueur.

Les installations relatives aux réseaux d'éclairage public font l'objet d'un transfert à l'actif de la Commune par un débit du compte 2423 (immobilisations mise à disposition dans le cadre de transfert de compétences) et un crédit de la subdivision concernée au compte 21534 (installations réseaux d'électrification) pour le montant inscrit à l'inventaire de la Commune, soit 109.786,24 €, au titre de l'éclairage public.

Cette opération non budgétaire est constatée par le Comptable sur les informations transmises par la commune dans le cadre d'un certificat administratif auquel sera joint un procès-verbal attestant de cette mise à disposition et la délibération.

Le Maire transmettra au SymiélecVar ce montant inscrit à l'inventaire de la Commune.

Ce même montant est retracé à l'actif du SYMIELECVAR au débit du compte 21753 et par le crédit du compte 1027 au titre des biens reçus pour l'exercice de la compétence.

La remise des installations de la Commune au SYMIELECVAR a lieu à titre gratuit.

**4 – Dispositions techniques**

Le SYMIELECVAR, bénéficiaire de la mise à disposition, assure l'ensemble des obligations de la commune en lieu et place de la commune.

La Commune continue à rembourser les emprunts souscrits pour la réalisation des ouvrages antérieurs à la date d'effet du transfert de compétence.

**5 – Dispositions diverses**

En cas de reprise de compétence par la Commune, il sera mis un terme à la mise à disposition des biens et l'opération budgétaire inverse sera effectuée. La Commune réintègrera dans son actif le montant de la valeur initiale des installations augmenté du montant des travaux réalisés par le SYMIELECVAR au cours de la durée de mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la mise à disposition de biens, dans le cadre du transfert de la compétence « éclairage public » au SymiélecVar, telle que présentée supra ;

**AUTORISE** le Maire à engager toute démarche et signer tout document (notamment le PV de mise à disposition) nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 2018-43 : Signature de deux conventions avec le SDIS relatives au contrôle périodique des hydrants et à la mise à disposition de la plateforme REMOCRA**

Le Maire expose à l'Assemblée que les services du SDIS proposent la signature de deux conventions liées au contrôle des hydrants pour la première et à la mise à disposition de la plateforme REMOCRA pour la seconde.

1. Contrôle des hydrants : la convention encadre la mise à disposition de matériel et/ou de personnel du SDIS au profit de la Commune pour réaliser les opérations de contrôle périodique des équipements de défense incendie communaux.
2. Mise à disposition de la plateforme REMOCRA : la convention définit les modalités d'utilisation de la plateforme REMOCRA de façon par le SDIS et par les services de la Commune.

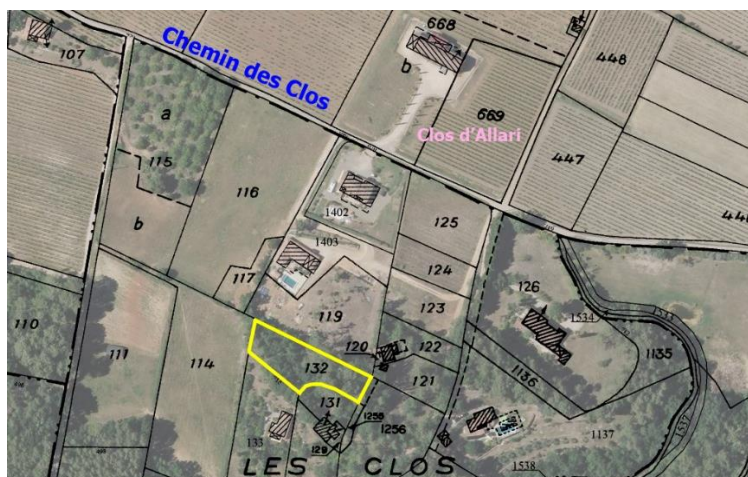
**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer les deux conventions présentées supra et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 2018-44 : Non-exercice du droit de préférence / Vente parcelle E-132 quartier les Clos**

Le Maire expose à l'Assemblée que par correspondance du 17 août 2018, Maître Jean-François CARRE, il a été notifié de la vente par monsieur Gérard GIORDANA d'une parcelle boisée cadastrée section E n°132, lieu-dit « le Clos » et d'une contenance de 1.530 m<sup>2</sup> au prix de 535,00 €.



**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préférence dans le cadre de la vente par Monsieur Gérard GIORDANA de la parcelle cadastrée Section E n° 132 quartier « Les Clos ».

**N° 2018-45 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial**

[...]

Le Maire expose à l'Assemblée que monsieur Jean-Marc PASQUALE, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, partira à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'il convient de préparer sa succession au sein des services techniques municipaux.

Le Maire propose à cet effet de créer un poste de titulaire à temps complet dans le premier grade de la filière technique de la fonction publique territoriale à savoir « Adjoint Technique Territorial ».

Il précise que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial titulaire (emploi permanent) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**DIT** que les crédits éventuellement nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sur cet emploi seront inscrits au budget de la Commune.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Fermeture du site du Balançon :**

Le site d'enfouissement dit « du Balançon » qui recevait les ordures ménagères des communes de la CAD est fermé depuis le 7 août.

La CAD a signé des conventions avec les sites de Valensoles, Pierrefeu et Citomat à Toulon qui vont recevoir les déchets jusqu'au 31 décembre 2018.

La distance de transport étant fortement accrue pour la société Pizzorno en charge de la collecte, un surcoût de 440.000 € est prévu pour la CAD d'ici la fin de l'année.

Quid de l'année 2019 et suivantes ?

- **Départ à la retraite de Jean-Marc PASQUALE :**

Jean-Marc PASQUALE fait valoir ses droits à la retraite et son dernier jour travaillé est le 22/10.

Un pot de départ privé est donc organisé la veille, lundi 22 octobre 2018 à 11h00 en Mairie.

- **Réunion publique du 28 septembre 2018 :**

Le Maire a proposé à notre Député monsieur Fabien MATRAS et au Président de la CAD monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN de participer à la réunion publique d'information organisée à l'espace culturel de Saint-Antonin le 28 septembre 2018 (réponses en attente).

Le Maire espère la présence de nouveaux habitants de la Commune à cette occasion.

- **Intérim Agence Postale Communale :**

Le Maire ainsi que les services de la Poste ont été très satisfaits de l'intérim de 3 semaines assurée par Christiane DELACHAMBRE à l'occasion des congés pris par Pascal ROUGES.

- **Transfert de compétence Eau-Assainissement à la CAD :**

Mardi 4 septembre 2018, les cabinets chargés de la gestion du transfert des compétences Eau & Assainissement vers la CAD au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont rencontré le Maire, les Adjoints et les personnels municipaux référents afin de collecter et consolider les éléments propres à la Commune pour ces deux compétences (éléments de budgets, rapports d'exploitation, statistiques, matériel à disposition, plans et schémas des installations, temps de travail, contrats et emprunts en cours, contexte communal de développement, fonctionnement des services, ...).

Le bon travail préparatoire de l'équipe municipale a été salué par les intervenants.

- **Subvention 218 à AMSTRAMGRAM :**

L'association AMSTRAMGRAM a remercié le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle 2018.

- **Mariage :**

Monsieur Amaury ASSELIN DE WILLIENCOURT et son épouse Alix MAJANI ont remercié la Commune pour le déroulement de leur mariage célébré le 21 août en salle d'honneur de la Mairie.

- **Boulodrome :**

La panne du système d'éclairage du boulodrome a été identifiée. Les câbles ont été endommagés par des rongeurs ce qui rend l'utilisation du système extrêmement dangereux. Ce dernier a donc été mis hors-services en attendant les réparations.

Les devis d'interventions ont été demandés et sont en attente de réception.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Jean-Pierre GUINDEO :**

- Un projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques est à l'étude par le SymiélecVar. A suivre.
- Un néon est défectueux dans la salle principale de l'espace culturel.
  - Le Maire : les services techniques seront informés du problème.

- **Anne-Marie VANCOILLIE :**

- Qui doit-on contacter en cas de poteau/câble électrique endommagé ?
  - Le Maire explique qu'il convient de contacter ENEDIS (anciennement ERDF) et qu'il existe une application mobile « ENEDIS à mes côtés » qui peut s'avérer très utile en cas de problème.

- **Claude CARINI :**

- La tyrolienne du square est grippée en plein milieu du câble.
  - Le Maire : les services techniques seront informés du problème.

\* \* \*

Levée de la séance à 19h10